

## Remarques sur la publication des *Passions de l'âme* de Descartes\* — à la recherche du véritable « dessein » du philosophe —

Hirokazu KUROOKA

Malgré les imposants volumes de ses *Œuvres* de l'édition AT, Descartes n'a publié que quatre œuvres<sup>1)</sup>; *Les Passions de l'âme* sont la dernière publication de son vivant. Le problème à envisager dans l'enquête présente consiste à savoir pourquoi le philosophe a *publié* cette dernière œuvre<sup>2)</sup>. C'est un genre de question

---

\*Les références sont données dans l'édition Adam-Tannery, *Œuvres de Descartes* (nouvelle présentation par P. Costabel et B. Rochot, Paris, Vrin, 1964-1974) abrégée en AT, suivie du tome (désigné par les chiffres romains) et de la page (chiffres arabes), éventuellement de la ligne (chiffres arabes en indice). Nous remercions M. T. Tokoro, M. K. Murakami et M. M. Sasaki, qui nous ont fourni le "Text Database René", base de données qui nous est utile dans la recherche du lexique cartésien.

- 1 ) Le *Discours de la méthode* et les trois *Essais* (1637) ; les *Méditationes de prima philosophia* (1641) [*Méditations métaphysiques* (1647)] ; les *Principia philosophiæ* (1644) [*Principes de la philosophie* (1647)] ; et enfin *Les Passions de l'âme* (novembre 1649). Il est vrai que, outre ces quatre œuvres, trois écrits parurent encore du vivant de Descartes. Ce ne sont pas des œuvres mais plutôt des lettres, tantôt une épître tantôt un pamphlet polémique : d'abord, *Epistola ad G. Voetium* (1643) ; ensuite, un court ouvrage polémique intitulé *Notæ in programma quoddam* (1648) ; enfin, trois lettres mises au jour : la première à Plempius publiée au titre du *De fundamentis medicinæ* (1638) ; la deuxième intitulée *Epistolice questiones* (1644) et adressée à Beverovicus ; la troisième, *Controversiæ ad vera circuli mensura* (1647), lettre de la polémique que Descartes engagea avec John Pell.
- 2 ) Avant d'entamer notre développement concernant la dernière publication, il convient d'exprimer brièvement notre opinion au sujet des trois premières. D'abord, le but de la première publication paraît évident dans son titre complet : « Discours de la Méthode *pour bien conduire sa raison* [de l'auteur] *et chercher la vérité dans les sciences*. Plus la Dioptrique, Les Météores et la Géométrie, *qui sont des essais de cette méthode* » (n. s.). Bref, c'est la présentation de la nouvelle méthode découverte par l'auteur, la déclaration de la suffisance de la raison bien conduite qui permet de chercher la vérité dans les sciences, et la démonstration exemplaire de cette méthode par lui-même. Ensuite, l'objectif des *Méditationes*, comme le montrent l'*Épître à Messieurs les Doyens et Docteurs* et la *Préface de l'auteur au lecteur*, consiste dans leur approbation à la nouvelle métaphysique cartésienne construite sur le seul ego dont l'idée innée essentielle et première est celle de Dieu d'une part, et de l'autre dans la manifestation d'un tel fondement des sciences par rapport au lecteur. *L'enjeu des deux œuvres est une déclaration honnête et une manifestation sincère de la nouvelle philosophie cartésienne*. Par contre, les *Principia* en sont, si on ose dire, *une exhibition*. Cela est attesté par le premier projet de cette œuvre qui est mentionné dans la *Lettre à Mersenne* du 11 novembre 1640 (AT III, 233<sub>2,15</sub>). Le « dessein » de Descartes consiste à faire, en n'employant que « fort peu de mots », le « cours » de sa philosophie dans un livre présenté sous forme de manuel scolaire (*ibid.*, <sup>15</sup>). En effet, l'œuvre de 1644 est écrite de cette façon. À cela s'ajoute le fait que le fondateur de la nouvelle philosophie avait en même temps l'autre intention de fournir son propre manuel comme un "contre-manuel" (pour reprendre le terme employé par F. Alquié dans son édition, *Œuvres philosophiques*, Paris, Garnier, 1963-1973, 3 vol. [abrégée en FA], t. III, p. 83) par rapport à des textes scolastiques comme la *Summa philosophica* du P. Eustachius a Sancto Paulo. Car la suite de son « dessein », qui n'est pas effectivement réalisée et qui raconte librement sa confiance en sa propre philosophie, attire notre attention sur trois points. D'abord, malgré une appréciation

auquel il est toujours difficile de répondre définitivement. Le mot «publier» ici employé rend triple la formidable difficulté que comporte la tentative même d'élucider le problème. «Publier», c'est au sens originel «faire connaître au public, rendre public par la parole, par des écrits» (*Le Grand Robert*). C'est en l'occurrence l'œuvre qui est «publiée». Que veut dire publier l'œuvre? Cela signifie que l'auteur fait savoir *quelque chose* au lecteur à travers elle. Et inversement, le lecteur doit, pour sa part, prendre connaissance de ce *quelque chose* à travers l'œuvre. Le problème présenté ci-dessus exigera donc une analyse intégrale et détaillée de l'œuvre entière. Une telle exigence dépasse cependant la portée de l'enquête. C'est la première difficulté suscitée par le mot «publier». Pour l'éviter, il s'agit alors de préciser comment aborder notre problème. Il conviendra ici de l'examiner en suivant surtout ce que dit le philosophe du traité des passions dans sa correspondance. Or, ce *quelque chose* dont on vient de parler est ce qui est généralement appelé «dessein» de l'auteur. Celui-ci *écrit* l'ouvrage avec un certain dessein avant de le publier. Le problème soulevé pourrait être exprimé autrement : pourquoi Descartes a-t-il *écrit* le traité des passions? Ces deux questions diffèrent cependant subtilement dans le cas de l'œuvre de 1649. On sait que le philosophe a «tracé» le traité en hiver 1645-1646<sup>3)</sup> dans le but unique de l'offrir à la princesse Elisabeth avec qui il avait depuis 1643 une correspondance suivie et intime. Il y a environ quatre ans de décalage entre le moment où il achève le traité et la publication de l'œuvre. À cet égard, on sait aussi que, malgré la première intention qu'avait Descartes de ne pas «mettre au jour» le traité, une demande obstinée des amis a obligé le philosophe à publier l'œuvre. Ce fait, raconté dans les quatre *Lettres-Préface* de l'œuvre, débouche sur les deux autres difficultés. D'une part, il pose d'emblée une question : pourquoi Descartes a-t-il modifié sa première intention? La réponse à cette question, qui ne peut pas être démontrée ni prouvée, demeure toujours hypothétique. D'autre part, il y a deux textes contradictoires qui concernent la rédaction de l'œuvre : le philosophe écrit à Clerselier que la révision du traité augmente celui-ci «d'un tiers»<sup>4)</sup>, alors

---

favorable accordée par l'expéditeur au manuel scolastique du P. Eustache à saint Paul dans la même lettre («le meilleur livre qui ait jamais été fait en cette matière» : AT III, 232<sub>6-7</sub>), la *Summa philosophica* est considérée comme capable de mettre en relief la primauté de la philosophie cartésienne. Ensuite, cette primauté est d'autant plus absolue («ce qu'on doit croire de toutes» : *ibid.*, 233<sub>13-14</sub>) qu'elle se situe, au-delà de cette comparaison, par rapport aux «diverses opinions des autres» (*ibid.*, 1<sub>2</sub>) c'est-à-dire par rapport à toutes les autres opinions. Avec tout cela, et compte tenu du style de présentation qui consiste à donner les notes de l'auteur «à la fin de chaque question» (*ibid.*, 1<sub>2</sub>), le livre ainsi conçu est enfin censé être le «contre-manuel» de tous les textes philosophiques qui existent : c'est, nous semble-t-il, l'acte que fait un homme plein de confiance en sa philosophie pour *exhiber* celle-ci.

3 ) Dans la *Lettre à Chanut* du 15 juin 1646, Descartes déclare : «j'ai tracé cet hiver un petit Traité de la Nature des Passions de l'Âme, sans avoir néanmoins dessein de le mettre au jour» (AT IV, 442<sub>12-15</sub> ; n. s.). Ce passage montre, ainsi que l'année de la rédaction du traité, que le philosophe n'avait aucune intention de publier le traité quand il l'a rédigé.

4 ) «Pour le traité des Passions, je n'espère pas qu'il soit imprimé qu'après que je serai en Suède ;

que l'auteur déclare dans la seconde réponse des *Lettres-Préface* : « je n'y ai ajouté que peu de choses » (AT XI, 326<sub>10-11</sub>). Une chose est certaine : il a sans aucun doute ajouté ou modifié le traité. Cela montre que l'œuvre de 1649 est strictement différente du traité de l'hiver 1645-1646 que Descartes appelle lui-même « le premier crayon » (*Lettre à Elisabeth* de mai 1646 : AT IV, 407<sub>10-11</sub>). Aussitôt une énigme : qu'a-t-il ajouté ou modifié?<sup>5</sup> ; car ce crayon ne nous est pas parvenu<sup>6</sup>). La question reste encore une fois irrésolue. Malgré ces deux questions difficiles — qui appartiennent à notre problématique et ne font pas pour autant l'objet de l'enquête présente —, on peut suivre le processus de la publication en consultant aussi bien la correspondance de Descartes que les *Lettres-Préface*. Cela permettra d'élucider, quoique fragmentairement, non seulement les circonstances de la publication, mais aussi le véritable « dessein » de celle-ci.

Une fois notre méthode ainsi présentée, il faut encore, avant de l'aborder, noter deux points. D'abord, un lecteur attentif des *Passions de l'âme* sait que, comme on le constatera, l'auteur n'a rien fait d'autre que d'envoyer à un ami parisien le traité modifié en lui donnant la permission de « le faire imprimer ». En un mot, c'est l'ami parisien, et non Descartes, qui a publié l'œuvre. Contrairement à cela et conformément à une hypothèse prépondérante parmi les commentateurs récents, nous allons prétendre que c'est le philosophe qui a publié l'œuvre. Ensuite, un tel lecteur sait encore que le « dessein » de Descartes dans l'œuvre de 1649 est évident puisque celui-ci écrit au correspondant anonyme des *Lettres-Préface* : « mon dessein n'a pas été d'expliquer les passions en orateur, ni même en philosophe moral, mais *seulement en physicien* » (AT XI, 326<sub>13-15</sub> : n. s.). Il serait cependant trop hâtif d'accepter d'emblée une telle déclaration sans tenir compte des circonstances de l'œuvre. La même hypothèse pourra faire douter que ce soit le véritable « dessein » de l'auteur. Commençons alors par parcourir les circonstances de la rédaction et de la publication de l'œuvre, avant de présenter l'hypothèse qui nous intéresse, pour enfin faire ressortir le véritable « dessein »

---

car je n'ai été négligent à le revoir et y ajouter les choses que vous avez jugé y manquer, lesquelles l'augmenteront d'un tiers ; car il contiendra trois parties, dont la première sera des passions en général, et par occasion de la nature de l'âme, etc., la seconde des six passions primitives, et la troisième de toutes les autres.» (*Lettre à Cerselier* du 23 avril 1649 : AT V, 353<sub>17</sub> – 354<sub>7</sub> ; n. s.) Ce projet est effectivement réalisé dans l'œuvre où il ne s'agit, en tant que thème de la première partie, pas de la nature de l'âme mais en réalité de celle de l'homme. Comment interpréter une telle modification du vocabulaire?

- 5 ) G. Rodis-Lewis essaie d'envisager cette énigme dans l'introduction à son édition des *Passions de l'âme*, Paris, Vrin, 1955, pp. 11-14 ; l'édition d'AT en parle un peu dans XI, 294 et 297-298. Sur ce point, nous suivons pour le moment Rodis-Lewis dans son opinion, et proposerons notre propre opinion dans une étude ultérieure.
- 6 ) Mais le « crayon » existait certainement. En effet, l'« inventaire succinct des écrits qui se sont trouvés dans les coffres de Monsieur Descartes après son décès à Stockholm en février 1650 » annonce son existence ou bien sous la lettre K « La Minute de la seconde partie du traité des passions » ou bien sous la lettre N « De la nature des passions de l'âme. Une minute fort raturée de la main dudit S' Descartes » (AT X, 10 et XI, 298)

du philosophe.

L'intérêt de Descartes pour les passions remonte à son premier ouvrage *Compendium musicæ* [*Abrégé de musique* ; rédigé en 1618], qui commence par le passage suivant : « [s]a fin [de la musique] est de plaire, et d'émouvoir en nous des passions variées » (cf. AT X, 89<sub>4-5</sub>). Celles-ci n'y font pourtant pas l'objet d'une analyse. La mention suivante des passions est faite dans le traité de *L'Homme* (rédigé en 1632-1633) où une analyse très brève les met au même niveau que les autres sensations internes en attribuant leur causalité à un certain état du sang dans le cœur (cf. AT XI, 164<sub>13</sub>-165<sub>3</sub>). Une pareille analyse est développée d'une façon plus détaillée dans les *Principia* IV-§190 (cf. AT VIII, 316<sub>12</sub>-317<sub>30</sub> ; AT IX-2, 311-312) : cet article est la seule enquête sur les passions que Descartes ait rendue publique avant *Les Passions de l'âme*<sup>7)</sup>.

D'abord, Descartes approfondit sa réflexion sur les passions au travers de son échange de lettres avec la princesse Elisabeth dans la dernière moitié de l'année 1645. Dans sa lettre du 6 octobre, il lui présente, pour la première fois, leur *définition* générale, dont le développement explicatif (cf. AT IV, 310<sub>16</sub>-311<sub>23</sub>) n'est rien d'autre que l'ébauche des §20-§27 de l'œuvre de 1649<sup>8)</sup>. Mais, à ce

---

7) À notre avis, il existe une différence au sujet de la causalité physiologique des passions entre l'analyse effectuée dans ce §190 et l'explication développée dans l'œuvre de 1649 ; sur ce point, nous avons fait une analyse brève dans notre étude : « Métaphysique et physiologie dans le *Traité des Passions de l'Âme* », dans *Étude de Langue et Littérature Françaises*, N° 66, Société Japonaise de Langue et Littérature Françaises, Tokyo, Hakusui-sha, 1995, pp. 15-28. Or, on doute que le philosophe mentionne les passions dans la *Meditatio Sexta* où est traitée l'union de l'âme avec le corps. Dans les six *Meditationes*, il n'y a que trois occurrences du mot latin « affectus » (mais jamais le mot de « passio »), dont deux apparitions se trouvent dans cette *Meditatio*. Dans la première, il ne s'agit que de « certaines inclinations corporelles vers la joie, la tristesse, la colère, et autres semblables *passions* » (AT IX-1, 59 ; AT VII, 74<sub>26-27</sub> ; n. s.). De plus, le mot latin est traduit en français comme « affections » dans sa deuxième apparition où, en effet, dans le contexte du texte, le philosophe désigne les affections corporelles sous le nom d'« affectus » (AT VII, 76<sub>3</sub> ; AT IX-1, 60). Curieusement, on trouve une autre apparition du mot dans la *Meditatio Tertia* intitulée « De Deo, quòd existat » et consacrée aux deux preuves de l'existence de Dieu. Dans cette *Meditatio*, le philosophe effectue la classification des pensées (AT VII, 37<sub>3-12</sub> ; AT IX-1, 29) avant d'aborder l'enquête sur la réalité objective des idées, enquête qui le conduit à la première preuve ou démonstration de l'existence en question. Là, les pensées se divisent d'abord en deux genres : les idées d'une part et « quelques autres formes » d'autre part. Le second genre est encore subdivisé en deux termes : « ex his aliæ *voluntates, sive affectus, aliæ autem judica appellantur* » (AT VII, 37<sub>11-12</sub> ; n. s.). Contrairement aux termes donnés par la traduction française : « volontés ou affections », les « affectus » ici mentionnées ne peuvent pas être considérées comme affections corporelles mais plutôt comme passions intellectuelles — plus précisément comme « émotions purement intellectuelles » pour reprendre les termes cartésiens —, étant donné qu'elles sont rangées au même niveau que les volontés. Cela renvoie à trois significations : d'abord, l'émotion de l'âme — appelée affectivité qui ne dépend pas du corps et qui constitue en même temps l'essence psychologique de la passion — appartient au genre des volontés ; ensuite, le philosophe a déjà conçu cette idée au moment de la rédaction des *Meditationes* : enfin, c'est après s'être déjà fait son opinion sur l'affectivité qu'il forme sa propre conception des passions à partir de l'année 1645.

8) Seulement, dans cette lettre, il n'énonce aucun mot de la vérité absolument subjective des passions, vérité sur laquelle insisterait le §26 de l'œuvre. Cela nous laisse supposer que cet article a peut-être été ajouté dans la version définitive de l'œuvre.

stade, il rencontre « de la difficulté à les dénombrer » (*ibid.*, 313<sub>17</sub>). Le 3 novembre, il annonce à la princesse qu'il a formé une conception de leurs *nombre et ordre* — c'est-à-dire, de leur *dénombrément* — en confessant pourtant qu'il « n'[a] pas encore assez digéré [s]es opinions » touchant leur nature (cf. *ibid.*, 332<sub>6,11</sub>). Ce sujet n'est pas évoqué dans cet échange suivi depuis novembre jusqu'à avril 1646<sup>9</sup>). C'est dans la lettre d'Elisabeth à Descartes du 25 avril qu'il resurgit sous la forme des questions posées au philosophe par la princesse qui a lu son « *Traité des Passions* » (*ibid.*, 404<sub>11</sub>)<sup>10</sup>), voire « le premier crayon », nommé « la version d'Elisabeth » par nous. Le philosophe répond aux questions dans ses deux lettres de mai. Notons en passant que cet échange de questions et de réponses constitue le document unique de cette version. Le contenu du traité n'est désormais plus mentionné dans la correspondance de ces deux personnes<sup>11</sup>).

Par suite, Descartes fait mention du traité dans deux lettres à Chanut sans en développer le contenu. Premièrement, dans la lettre datée du 15 juin 1646, il s'agit du fait que, comme on l'a vu, « un petit Traité de la Nature des Passions de l'Âme » a été rédigé en hiver 1645-1646 sans que la publication n'en soit voulue. Ce qui nous intéresse maintenant est la façon dont Descartes qualifie le traité. Le sujet principal du traité n'est pas la définition ni le dénombrement mais la *nature* que le philosophe n'a pas pu examiner le 3 novembre 1645. Une question se pose alors : qu'est-ce que la nature des passions pour le philosophe ? On reviendra plus tard sur ce point. Deuxièmement, le 20 novembre 1647, à la demande de la reine Christine de Suède qui veut connaître les pensées cartésiennes sur la morale — plus précisément celle du souverain bien<sup>12</sup>) —, le philosophe informe Chanut de son envoi du traité des passions et des lettres qu'il a autrefois écrites à Elisabeth touchant le souverain bien : « j'y ai joint un petit traité des Passions [aux lettres], *qui n'en est la moindre partie* [du souverain bien] ; *car ce sont*

9 ) Elisabeth à Descartes du 30 novembre (AT IV, 335-337), Descartes à Elisabeth du 27 décembre (*ibid.*, 339-341), Descartes à Elisabeth de janvier 1646 (*ibid.*, 351-357).

10 ) Il s'agira alors de savoir quand et comment le « premier crayon » est livré à la princesse. L'édition AT dit en note que « Descartes, qui avait été à La Haye [où habitait alors la princesse] le 7 mars (ci-avant [AT IV], p. 376<sub>1</sub>), avait sans doute laissé en manuscrit à la princesse Elisabeth une première ébauche de son *Traité des Passions de l'âme*. » (AT IV, 404 note a : mis en italique par l'édition : n. s.).

11 ) Plus précisément, il y en a deux autres mentions. D'abord, dans sa *Lettre à Elisabeth* du 20 novembre 1647, le philosophe mentionne simplement son intention d'envoyer le traité à Chanut (voire à la reine Christine de Suède) : « je lui envoie aussi le petit Traité des Passions, lequel j'ai eu assez de peine à faire transcrire sur un brouillon fort confus que j'en avais gardé ; [...] » (AT V, 91<sub>36</sub> : n. s.). La citation relève que Descartes ne garde que le « brouillon » du traité présenté à la princesse. Il est alors possible que le traité à envoyer à Chanut — nous l'appelons « la version de Chanut » — soit légèrement différent de la version d'Elisabeth ; il y a donc le « brouillon », la « version d'Elisabeth », la « version de Chanut » et l'œuvre de 1649. Ensuite, dans sa *Lettre à Elisabeth* du 22 février 1649, Descartes rapporte simplement que « la personne à qui j'avais envoyé le traité des Passions [la reine Christine], il y a un an, a écrit [t] de sa main pour m'en remercier » (*ibid.*, 283<sub>6,8</sub>).

12 ) À la même date, Descartes écrit aussi à la reine à propos du souverain bien (AT V, 81-86).

*principalement elles qu'il faut tâcher de connaître, pour obtenir le souverain bien que j'ai décrit*» (AT V, 87<sub>20-24</sub> : n. s.). Le traité est ici considéré comme initiation au souverain bien, voire au sommet de la morale. À cet égard, il faudra préciser comment la connaissance des passions contribue à l'acquisition de ce bien.

Enfin, les quatre dernières mentions que Descartes fait du traité concernent la publication de celui-ci. Dans sa *Lettre à Morus* du 15 avril 1649, Descartes prévient son interlocuteur de la parution du traité en été (AT V, 344<sub>19-20</sub>), en parlant de son intention d'y expliquer comment tous les mouvements des membres qui accompagnent les passions ne sont produits que par le seul mécanisme du corps (cf. *ibid.*, 344<sub>20-23</sub>). La *Lettre à Clerselier* du 23 avril parle, on l'a vu, autant du souhait qu'a Descartes d'une publication ultérieure à l'arrivée en Suède que du projet de remaniement du traité. Dans sa *Lettre à Freinshemius* de juin, Descartes parle pour la première fois — soulignons-le, une seule fois dans sa correspondance — du même fait énoncé dans l'*Avertissement d'un des amis de l'auteur* posé au début de l'œuvre de 1649 (AT V, 363<sub>16-20</sub>). Malgré la seconde réponse de Descartes des *Lettres-Préface* en date du 14 août — cette lettre précise le traité ci-joint —, la lettre du 17 août adressée à Carcavi précise qu'il n'est pas encore envoyé (*ibid.*, 392<sub>10-13</sub>). Au 27 novembre, Brusset écrit à Descartes qu'il a reçu le livre des *Passions de l'âme*, ce qui est la première mention de sa parution (*ibid.*, 450).

On nous signalera notre oubli des quatre *Lettres-Préface* de l'œuvre de 1649. Sans les oublier, nous les avons délibérément laissées de côté. Il y a une raison importante à cela. D'après cette préface, en dépit de l'intention de Descartes de ne jamais publier le traité, la demande obstinée de ses amis parisiens a poussé le philosophe à l'envoyer "sous forme imprimée" (c'est l'hypothèse de Ch. Adam ; AT XI, 294) au correspondant de cet échange, «avec la permission de le faire imprimer» (*ibid.*, 301<sub>4</sub>). *Cela voudrait dire que cette publication n'est pas nécessairement le fruit d'une véritable intention de l'auteur.* Ce que confirme aussi une autre permission, donnée à cet ami, d'ajouter au livre une préface s'il souhaite (*ibid.*, 301<sub>4,5</sub>) ; en fait, l'ami a décidé de donner la totalité de l'échange en guise de préface suivie d'*Avertissement* (*ibid.*, 301<sub>1,9</sub>). Cependant, une telle circonstance, qui n'est, en dehors de cette préface, mentionnée que dans la *Lettre à Freinshemius* de juin, pose toujours une question aux biographes et commentateurs tels que A. Baillet et Ch. Adam : qui est cet ami parisien, correspondant anonyme ? C'est là une question qui n'a pas de réponse définitive. Un biographe du philosophe pensait à Clerselier<sup>13</sup>. Mais, l'un des éditeurs d'AT a élucidé l'in vraisemblance de l'hypothèse de Baillet et a pensé à l'abbé Picot, traducteur des *Principes* (AT XI, 294-297)<sup>14</sup>. Dans les années 1970 apparaît la troisième

13) A. Baillet, *Vie de Monsieur Descartes*, Paris, 1691, 2 vol., t. II, p. 357.

14) G. Rodis-Lewis a suivi l'hypothèse d'Adam dans l'introduction de son édition des *Passions* (*op.*

hypothèse qu'avait implicitement suggérée A. Espinas<sup>15</sup>), qu'a précisée H. Caton<sup>16</sup>) et qui est encore prépondérante parmi les commentateurs récents<sup>17</sup>) : *on reconnaît dans ce correspondant parisien un « déguisement de Descartes lui-même »*. Quelle chose étonnante! Cette interprétation contredit ce que nous venons de constater dans la préface de l'œuvre. Elle révèle en même temps que, malgré sa première intention, *Descartes aurait lui-même voulu la publication du traité laquelle s'effectuerait, comme il l'espérait lui-même, après son départ en Suède*, voyage pendant lequel il semble s'être résigné à la mort<sup>18</sup>) (il est effectivement mort en Suède le 11 février 1650). Pourquoi a-t-il changé d'intention? Pourquoi s'est-il déguisé en correspondant anonyme? Une chose est sûre : l'auteur veut cacher au lecteur son intention de publication. Bref, *le philosophe se refuse à présenter Les Passions de l'âme comme un ouvrage définitif et significatif ; en même temps, il doit les considérer comme un tel ouvrage, dans la mesure où il les a volontairement publiées*. On est tenté par là de douter que le « dessein » d'expliquer les passions « seulement en physicien », qui est déclaré dans la réponse inventée au correspondant en qui se déguise l'auteur, soit un prétexte qui permette au philosophe de cacher sa véritable intention. Il s'agit maintenant d'envisager celle-ci.

Revenons sur les deux questions qui nous sont posées par les deux lettres à Chanut. Qu'est-ce que la nature des passions? Dans l'œuvre de 1649, Descartes n'emploie le mot « nature » que deux fois pour exprimer celle des passions : §1 (AT XI, 327<sub>16</sub>) ; §211 (*ibid.*, 485<sub>25</sub>). Cette dernière occurrence où les passions, dit-il, « sont toutes bonnes dans leur nature », ne suffit pas à répondre à la question. Or, le philosophe déclare au §139 que, « d'autant qu'il [le corps] n'est que la moindre [partie], nous devons principalement considérer les passions en tant

*cit.*, p. 11). Alquié se bornait à nier l'opinion de Baillet (FA, t. III, p. 947). H. Gouhier a également soutenu l'hypothèse d'Adam en effectuant une analyse détaillée de l'échange des lettres (*La Pensée religieuse de Descartes*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Vrin, 1972, pp. 159-162).

15) *Descartes et la morale*, Paris, Bossard, 1925, 2 vol., t. II, p. 70 et p. 74.

16) « Les écrits anonymes de Descartes », dans *Les Études philosophiques*, 1976, n° 4, pp. 410-413 ; voir aussi *The Origin of Subjectivity*, New Haven-Londres, Yale U.P., 1973, p.65, la note.

17) Par exemple, P. Dibon, « En marge de la Préface à la traduction latine des *Passions de l'âme* », dans *Studia Cartesianna*, I, Amsterdam, 1979, p. 92, note 3 ; S. Voss en fait mention dans sa traduction anglaise de *The Passions of the Soul* (1989), p. 1, note 1 ; D. Kambouchner, *L'homme des passions*, Paris, Albin Michel, 1995, 2 vol., t. I, p. 410, note 31. Nous suivons cette hypothèse sans en développer maintenant notre analyse et en indiquant pourtant trois points suivants. 1° C'est un fait énigmatique que la circonstance de la publication dont parle la préface n'est mentionnée qu'une seule fois dans la correspondance de Descartes. 2° Cette énigme est renforcée par le fait que le traité n'était pas encore envoyé à la date de la seconde réponse des *Lettres-Préface*. 3° Si le traité était, comme le suggère l'édition AT (XI, 294) et comme le précise Rodis-Lewis dans son édition (*op. cit.*, p.10), en cours d'impression du moins à Amsterdam sinon à Paris quand Descartes s'embarqua pour Stockholm le 1<sup>er</sup> ou le 2 septembre (cf. AT V, 411), il est impossible que le « correspondant parisien » à qui il n'est envoyé qu'après le 17 août commande l'impression à Louis Elzevier d'Amsterdam (cf. *ibid.*, 363, note c).

18) Voir, par exemple, la *Lettre à Freinshemius* de juin 1649 (AT V, 363<sub>1-4</sub>). Bien qu'il n'ait jamais parlé de son intention de s'installer à Stockholm, lors de son départ en voyage, Descartes a disposé de ce qui se trouvait autour de lui comme s'il avait fait le déménagement, en confiant à son ami Hogelande la garde du « coffre » qui contient lettres et manuscrits (cf. *ibid.*, 410-411).

*qu'elles appartiennent à l'âme*» (*ibid.*, 432<sub>5-8</sub> ; n. s.). Leur nature doit être cherchée dans de telles passions. Celles-ci ne sont, comme le suggère l'ordre des passions primitives mentionné dans la suite de la citation (*ibid.*, 432<sub>8-10</sub> ; cf. aussi *Lettre à Chanut* du 1<sup>er</sup> février 1647 : AT IV, 601<sub>13</sub>-602<sub>20</sub>), presque rien d'autre que les «émotions intérieures» ou intellectuelles. La fin de la Partie II précise que celles-ci permettent, pour leur part, à l'âme d'«a[voir] toujours de quoi se contenter en son intérieur», et que, pour l'avoir, «elle n'a besoin que de suivre exactement la vertu» (§148 : AT XI 441<sub>28</sub>-442<sub>17</sub>). Cela fournit la réponse à l'autre question de savoir comment la connaissance des passions contribue à l'acquisition du souverain bien, puisque celle-ci consiste à suivre la vertu (cf. *Lettre à Christine de Suède* du 20 novembre 1647 : AT V, 83<sub>9-19</sub>) et que cet acte-ci est accompagné des émotions intérieures. Le traité des passions est l'initiation à ce bien, en ce sens qu'il montre comment exercer cette action en éprouvant les émotions propres à l'âme. Mais, comment comprendre la relation entre la vertu et les émotions? Cela est expliqué par la «générosité» qui n'est mentionnée que dans *Les Passions de l'âme* : d'un côté, cette affectivité est comptée parmi les passions ; de l'autre, elle est un sommet de la vertu cartésienne — et aussi la morale cartésienne —, parce que ce en quoi consiste «la vraie générosité» est de «suivre *parfaitement* la vertu» (cf. §153 : AT XI, 445<sub>25</sub>-446<sub>10</sub> ; n. s.). Bref, cette vertu en tant qu'activité est conçue ou reçue dans l'âme comme affectivité. Par ailleurs, sa manifestation dans l'âme est, soulignons-le, d'abord une émotion intellectuelle et intérieure, et ensuite une passion ; seulement, pour l'acquérir, il faut d'abord «exciter en soi la passion» de générosité (cf. §161 : *ibid.*, 453<sub>28</sub>-454<sub>6</sub>). Or, on se rappelle ici ce que Descartes confesse à Chanut à l'égard de son mutisme public concernant la morale : en souffrant abominablement aussi bien de la querelle d'Utrecht que de l'affaire de Leyde, il veut absolument éviter de parler publiquement du sujet qui donne aux adversaires une occasion de le «calomnier» (cf. AT IV, 153<sub>13-16</sub> et V, 86<sub>18</sub>-87<sub>5</sub>) : la raison du «déguisement» peut être bien comprise dans ce contexte. Compte tenu de cela, le véritable «dessein» de l'œuvre de 1649 consiste à *insérer implicitement la réflexion morale ou philosophique dans le développement apparemment «physique» des explications des passions. Les passions de l'âme ne sont en aucun cas une autre partie des Principia, malgré leur style de rédaction identique, mais précisément une introduction au sommet de la philosophie cartésienne. Cette introduction est en même temps une réflexion définitive, — on pourrait dire même, la conclusion de sa pensée. En effet, le philosophe en décide lui-même la publication après ses quatre ans de délibération mûre, et d'autre part ce texte est sa dernière méditation consacrée à la philosophie, méditation qu'il approfondit dans l'année 1649*<sup>19)</sup> (パリ第 大学博士課程在学中)

19) On sait que Descartes passe les années 1647-1648 à l'étude du corps humain, c'est-à-dire à la rédaction du petit traité inachevé intitulé *La Description du corps humain*.